

REJET DE L'ADHESION DE L'UNION EUROPEENNE A LA CONVENTION EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME : AUTOUR DE L'AVIS 2/13

Deux conférences

Trois points de vue

Conférence du vendredi 6 février 2015

Amphi B1 à 14h00

Université Paris-Est Créteil

Intervenants :

- Géraud Sajust de Bergues
(Ministère des affaires étrangères et du Développement international)
- Sébastien Touzé
(Université Panthéon-Assas | Paris II)

Discutants :

- Laure Clément-Wilz
(Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines)
- Edouard Dubout
(Université Paris-Est Créteil)

Conférence du jeudi 12 février 2015

Salle du Conseil à 13h00

**Université de Versailles
Saint-Quentin-en-Yvelines**

Intervenants:

- Edouard Dubout
(Université Paris-Est Créteil)
- Géraud Sajust de Bergues
(Ministère des affaires étrangères et du Développement international)

Discutants :

- Laure Clément-Wilz
(Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines)
- Emmanuelle Saulnier-Cassia
(Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines)

En concluant dans son avis 2/13 du 17 décembre 2014 que le projet d'accord sur l'adhésion de l'Union européenne à la CEDH n'est pas compatible avec les dispositions du droit de l'Union européenne, la Cour de justice met-elle en danger le processus d'adhésion, adhésion pourtant attendue depuis longtemps ?

A l'occasion de deux rencontres, trois intervenants, représentant respectivement le point de vue des Etats, du droit de la convention européenne des droits de l'homme et du droit de l'Union européenne, nous font part de leurs premières réflexions sur l'argumentation développée par la Cour de justice.